



Ville de Piraé

POLYNÉSIE FRANÇAISE  
TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE  
DES ILES DU VENT  
ARRIVÉE IT

- 4 AVR. 2012

N° ..... / DV

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°13/2012  
DU 28 MARS 2012**

*Portant approbation du budget annexe du service public des déchets de l'exercice 2012 de la commune de Piraé*

L'an deux mille douze, le vingt huit du mois de mars à dix sept heures vingt, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

**Messieurs Wilfred POMARE et Noël TUEINUI**, ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaients présents :

Date de convocation :  
**21 mars 2012**

Date d'affichage :  
**21 mars 2012**

**Résultats des votes**

Pour	<b>23</b>
Contre	<b>0</b>
Abstentions	<b>1</b>

**La délibération est adoptée à la majorité**

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

**- 3 AVR. 2012**

Affichage de la présente délibération le :

**- 5 AVR. 2012**

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges		X	Béatrice VERNAUDON
4	TICCHI Christiane Tiare		X	Eliane LECHENE
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette		X	Armelle MERCERON
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	Alban PROKOP
15	PROKOP Alban	X		
16	POMARE Wilfred	X		
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANERPAU Viora	X		
19	TUEINUI Noël	X		
20	TICCHI William		X	Audrey DU SOUICH
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie		X	
24	TAVAE Imelda	X		
25	DU SOUICH Audrey	X		
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FRITCH Edouard		X	
32	FREBAULT Pierre		X	
33	DOOM Yves	X		
		<b>19</b>	<b>14</b>	<b>5</b>

# DELIBERATION N°13/2012 DU 28 MARS 2012

## Portant approbation du budget annexe du service public des déchets de l'exercice 2012 de la commune de Pirae

---

### LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'instruction relative à la nouvelle comptabilité budgétaire M14 ;
- VU la délibération n° 22/2011 du 1<sup>er</sup> juin 2011 approuvant la mise en place d'un budget annexe du service public des déchets à compter de l'exercice 2011 ;
- VU la délibération n° 23/2011 du 1<sup>er</sup> juin 2011 portant création de la régie des déchets ;
- VU L'article R. 2311-13 du code général des collectivités qui précise qu' « en l'absence d'adoption du compte administratif à la date du vote du budget de l'exercice suivant, lorsque le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement et la prévision d'affectation sont reportés par anticipation, dans les conditions fixées au quatrième alinéa de l'article L. 2311-5, les inscriptions au budget sont justifiées par la production en annexe d'une fiche de calcul des résultats prévisionnels ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 28 mars 2012

<b>ADOPTÉE A LA MAJORITE</b>	
VOTANTS	<b>24</b>
POUR	<b>23</b>
CONTRE	<b>0</b>
ABSTENTION	<b>1</b>

**ADOpte :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le budget annexe du service public des déchets de l'exercice 2012 est adopté tel que proposé, équilibré tant en dépenses qu'en recettes, voté au niveau du chapitre pour les sommes suivantes :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	310 443 125	310 443 125
Investissement	3 200 000	3 200 000
<b>Total</b>	<b>313 643 125</b>	<b>313 643 125</b>

**Article 2. :** La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit

**Extrait certifié conforme au Registre des délibérations**

Le Maire  
  
Béatrice VERNAUDON



Acte rendu exécutoire  
après envoi à la Subdivision administrative

Le.....-4 AVR. 2012  
et publication du .....-5 AVR. 2012

Le Maire,  
  
Béatrice VERNAUDON

